

Il est cité les 3 janvier et 30 mars de cette année à l'occasion du dénombrement pour Larochette, \*) Herborn, Mompach, Nommern, Schrondweiler, Glabach, Meisembourg et Erntzen. <sup>56)</sup>

La même année 1757 il se fait représenter par Bernard Servais, fermier du château de Steinborn à Heffingen, à l'exécution d'un habitant de Medernach, accusé de vol et pendu au lieu dit « Kranzwiest » lez Larochette. <sup>57)</sup>

## JEAN HENRI de STEIN

Jean Henri est le membre de la famille de Stein qui se fit admettre à la Loge de Luxembourg.

Le 12-1-1751 foi et hommage lui sont rendus pour Heffingen et Larochette et le 3 mars de la même année son nom figure sur le dénombrement pour Larochette, Herborn et Mompach. <sup>58)</sup>

Le 31-5-1759 le signe patibulaire est rétabli à Larochette à la requête des huit co-seigneurs de cette localité dont Bernard Servais, admodiateur des biens de Stein à Steinborn près Heffingen, représentant le mineur de Stein Jean-Henri, pour la part des Einnaten. <sup>59)</sup>

Dans une déclaration de fief du comte Ph. Evrard Mohr de Waldt et datée du 16-4-1760 il est question de « herr von Stein residirent auf der ander seithen von Heffingen, genanth Steinboren. » <sup>60)</sup>

Le 17-8-1761 le sieur de Stein de Heffingen, seigneur en partie de Larochette, est accusé devant le Conseil Provincial de refuser des bénéfices attachés à deux messes hebdomadaires à lire dans deux chapelles de Larochette au profit d'Ad. Schroeder, prêtre résidant à Nommern. Selon l'affirmation de cet ecclésiastique, ces bénéfices lui avaient été conférés le 13-6-1760 « par droit de dévolution en raison d'une vacance de plusieurs années ». <sup>61)</sup> Nous supposons qu'il s'agit en l'occurrence des deux messes fondées en 1732 par Charles de Stein.

En 1763 l'avocat Merjai, curateur aux biens du mineur Stein-Callenfels, figure parmi les cinq seigneurs de Larochette. <sup>62)</sup>

La même année le 7 décembre, la baronne douairière de Feltz donne en admodiation pour six ans la « Steinische Rente » « qui se livre ordinairement hors de part de la dîme de Meysenburg, appartenante à M. de Stein de Heffingen. » <sup>63)</sup>

D'après le cadastre de Marie-Thérèse (1766) « de Stein, les enfants mineurs » figurent parmi les propriétaires terriens de Heffingen ; <sup>64)</sup>

Trois ans plus tard, Jean Henri de Stein « mineur d'ans » (?), est cité comme co-seigneur de Larochette. <sup>65)</sup>

Le 21-3-1770, Jean Henri de Stein, seigneur de Larochette, est nommé prévôt de Bastogne et de Marche ; des actes cachetés de ses armes (à 7 losanges, posés 4 et 3, sous un chef) sont émanés en 1770 et 1772 de l'étude du notaire Schwab ; <sup>66)</sup> Sur la liste des membres de l'Assemblée des Etats de 1770 il figure sous le nom de Baron de Stein. <sup>67)</sup>

\*) En 1757 il y avait 10 co-seigneurs de Larochette dont Henri de Stein.